

Place de marché en ligne

écrit par Marine de la Clergerie | 28/05/2022

Définition

Un service utilisant un logiciel, y compris un site internet, une partie de site internet ou une application, exploité par un professionnel ou pour son compte, qui permet aux consommateurs de conclure des contrats à distance avec d'autres professionnels ou consommateurs

Source : [Article liminaire](#) du code de la consommation (depuis le 28 mai 2022)